19-10-2023

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 19 OCTOBRE 2023 À 19 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

M. Patrice Ayotte, district nº 1;
Mme Sophie Lajeunesse, district nº 3;
M. Pierre Lépicier, district nº 4;
Mme Ingrid Haegeman, district nº 5;
M. Luc Ducharme, district nº 6;

Assistent également Mme Audrey Boisjoly, présidente et mairesse, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/greffier-trésorier, et Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe. M. Daniel Ricard, district nº 2, est absent.

L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.

LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 19 H 30.

626-2023
Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption – 2e projet de règlement nº 487-2023 visant à agrandir la zone Re1-2 à même la zone Vi1-1, à agrandir la zone Re1-15 à même la zone PuCo1-1 et à intégrer des dispositions relatives au bruit routier;
4. Adoption – 2e projet de règlement nº 490-2023 visant à créer les zones Pu1-1, Re3-1 et Re4-8 à Re4-11 à même la zone Re1-25 et à modifier les normes applicables à ces zones;
5. Adoption – Règlement nº 489-2023 sur le fonctionnement de la bibliothèque;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point nº 2
Période de questions

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

627-2023
Adoption 2e projet Règlement 487-2023 Agrandissement de la zone Re1-2 à même la zone Vi1-1, à agrandir la zone Re1-15 à même la zone PuCo1-1 et intégration des dispositions relatives au bruit routier

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 10 octobre 2023 (résolution 612-2023);

CONSIDÉRANT QU' un premier projet de règlement nº 487-2023 visant à agrandir la zone Re1-2 à même la zone Vi1-1, à agrandir la zone Re1-15 à même la zone PuCo1-1 et à intégrer des dispositions relatives au bruit routier a été adopté lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 (résolution 613-2023);

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du deuxième projet de règlement 487-2023 visant à agrandir la zone Re1-2 à même la zone Vi1-1, à agrandir la zone Re1-15 à même la zone PuCo1-1 et à intégrer des dispositions relatives au bruit routier;

(suite résolution 627-2023)

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse, appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le deuxième projet de règlement nº 487-2023 visant à agrandir la zone Re1-2 à même la zone Vi1-1, à agrandir la zone Re1-15 à même la zone PuCo1-1 et à intégrer des dispositions relatives au bruit routier soit adopté.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 487-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

628-2023
Adoption 2e projet Règlement 490-2023 Création zones Pu1-1, Re3-1 et Re4-8 à Re4-11 et modification des normes applicables

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 10 octobre 2023 (résolution 614-2023);

CONSIDÉRANT QU' un premier projet de règlement nº 490-2023 visant à créer les zones Pu1-1, Re3-1 et Re4-8 à Re4-11 à même la zone Re1-25 et à modifier les normes applicables à ces zones a été adopté lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 (résolution 615-2023);

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du deuxième projet de règlement 490-2023 visant à créer les zones Pu1-1, Re3-1 et Re4-8 à Re4-11 à même la zone Re1-25 et à modifier les normes applicables à ces zones;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte, appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le deuxième projet de règlement nº 490-2023 visant à créer les zones Pu1-1, Re3-1 et Re4-8 à Re4-11 à même la zone Re1-25 et à modifier les normes applicables à ces zones soit adopté.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 490-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

629-2023
Adoption Règlement nº 489-2023 Fonctionnement de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 10 octobre 2023 (résolution 623-2023);

(suite résolution 629-2023)

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement nº 489-2023 sur le fonctionnement de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu que le Règlement nº 489-2023 sur le fonctionnement de la bibliothèque soit adopté.

Ce règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement 489-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

630-2023
Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 19 h 35.

Audrey Boisjoly Mairesse	Jeannoé Lamontagne Directeur général/greffier-trésorier

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».